



Bulletin municipal de COURBOUZON ❁ Loir et Cher ❁

Décembre
2019



Courbouzon,- Photo de classe 1948

Sommaire

- *Le mot du Maire*
- *La vie de la commune*
- *Les informations diverses et pratiques*
- *Les associations*
- *Les comptes rendus des conseils municipaux*
- *Le budget communal*
- *La CCBVL*
- *Histoire de la Commune*

Qui est qui ?

BAGAULT Anne M.
BELTON Yvonne
BREMONT Fernande
DENIAU Télémaque
FENELON Nicole
FESNEAU Francis
FESNEAU Liliane
GENTY Gisèle
GENTY Jean-Claude
GENTY Lucien

GENTY Madeleine
GUIMONT Fernande
LABOUREAU Daniel
LHERMITE Andrée
MARTINEAU Hubert
MAUGER Jean-Pierre
SEZALORY Monique
SEZALORY Noëlle
THEVOT Gérard

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Secrétariat :

Mardi et vendredi : 17h00 à 18h30

Jeudi : 9h00 à 12h00

Permanence des élus :

Mardi et vendredi : 17h30 à 18h30



VAL DE LOIRE
PATRIMOINE MONDIAL





Cérémonie des Vœux de la municipalité

**LE SAMEDI 11 JANVIER 2020
A PARTIR DE 16 H 00**

**LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL
VOUS INVITENT A UNE
REUNION D'INFORMATION COMMUNALE**

**REMISE DES DIPLOMES
AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

**VERRE DE L'AMITIE ATOUR DE LA
TRADITIONNELLE GALETTE DES ROIS**

**LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE SERA FERME
DU 24 DECEMBRE 2019 AU
2 JANVIER 2020 INCLUS**

**En cas d'urgence, contacter le
maire ou les adjoints
aux numéros suivants :
Tél. 02.54.81.11.95
02.54.81.19.01 ou 02.54.81.39.80 ou 02.54.81.32.42**



Chers tous,

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2020, que la santé vous accompagne tout au long de cette année et je souhaite que tous vos projets d'avenir se concrétisent.

Cette année 2020 marquera aussi la fin de notre mandat municipal. Les élections auront lieu les 15 et 22 mars. C'est aussi l'heure du bilan, je pense qu'avec l'équipe municipale, nous avons réalisé l'ensemble des projets que nous nous étions fixés, même au-delà.

Côté fiscalité, nous avons promis de contenir la hausse des impôts locaux : pour la taxe d'habitation, cette hausse a été limitée à 1 % par an et à moins de 1 % pour les autres taxes foncières.

Quid de l'avenir, me concernant et concernant l'équipe municipale qui m'accompagne depuis 6 ans ? L'âge avançant, j'avais de longue date prévu d'arrêter à la fin de ce mandat pour souffler un peu. Mais une majorité de conseillers qui souhaitent poursuivre l'aventure m'a demandé de revoir ma position. Après longue réflexion et avec l'accord de mon épouse, j'ai donc accepté de poursuivre la gestion de notre commune. Je l'ai décidé, car je suis assuré de la confiance du conseil municipal actuel, de sa compétence et de son bon état d'esprit. La présence et le professionnalisme de Valérie au secrétariat, les missions de Franck sur le terrain comme employé municipal sont d'immenses sources de satisfaction qui me permettent aussi d'être plus serein dans mes engagements.

Je vais donc solliciter votre suffrage pour un nouveau mandat de maire. Si je suis élu, je continuerai à représenter la commune au sein du Conseil communautaire mais je ne renouvellerai pas ma fonction de vice-président.

Je vous convie tous le 11 janvier 2020, à l'occasion des vœux de la municipalité. Je vous détaillerai alors l'actualité de la vie de la commune, de la communauté de communes. Il est important que vous soyez nombreux, car vous êtes tous concernés. C'est l'occasion aussi d'accueillir les nouveaux habitants de notre petite commune.

Je vous souhaite à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Croyez en mon sincère dévouement.

Bien à vous.

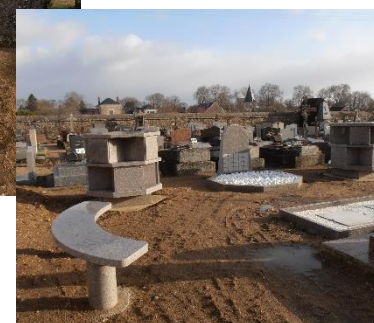
Jean-Michel Sauvage

LA VIE COMMUNALE

TRAVAUX REALISES EN 2019 – LE SITE CINERAIRE

La construction du site cinéraire s'est achevée en octobre. L'aménagement paysager sera effectué au printemps 2020 par la commune. Le coût final de cette opération s'élève à 14 159 € HT. La commune a touché 11326.60 € de subvention représentant 80 % de la dépense.

Les tarifs et le règlement seront établis en début d'année 2020.



TRAVAUX PREVUS EN 2020 – VOIRIE « GRANDE RUE » ET « RUE BAUDIÈRE »



Parallèlement au changement de la canalisation d'eau programmé en 2020 par le syndicat d'eau et d'assainissement « Val d'Eau », la commune prévoit la réfection de la « Grande Rue » en enrobé. Des travaux de voirie sont également prévus « Rue Baudière » avec la réalisation d'un trottoir en enrobé sur une petite portion de cette voie.

Les prochaines élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020.** Une occasion pour rappeler le rôle du Maire.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du maire ?



Date limite d'inscription sur les listes électorales

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription.

Pour les prochaines élections municipales, il s'agit du 7 février 2020.

Cette date peut être repoussée dans certaines situations seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...).

LE PRELEVEMENT A LA SOURCE

Avec la mise en œuvre à compter de 2019 du Prélèvement à la Source, la Direction Générale des Finances Publiques rappelle aux usagers la nécessité de signaler au plus tôt les changements de situation personnelle.

Il est de votre intérêt de signaler tout changement de situation personnelle afin que votre nouvelle situation soit prise en compte le plus rapidement possible et le montant du prélèvement d'impôt ajusté en votre faveur.

A cette fin, des supports par événements de vie ont été élaborés, qui concernent plus particulièrement la naissance d'un enfant et le mariage/Pacs. Ces deux flyers, qui sont également accessibles sous « impots.gouv.fr ».



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

LA NAISSANCE DE MON ENFANT

Je viens d'avoir un enfant.

J'adapte mon prélèvement à la source.

J'ai 60 jours pour le signaler, mais avant c'est mieux.

Plus tôt je le signale, plus vite j'obtiens un taux adapté à ma nouvelle situation.

impots.gouv.fr

Pour cela, j'ai besoin de :

- mes revenus de l'année dernière, si je ne les ai pas encore déclarés.

Comment je fais ?

1. Rendez-vous sur : impots.gouv.fr « Votre espace particulier »
2. Gérer mon prélèvement à la source
3. Déclarer un changement
4. Choisissez « naissance » et n'oubliez pas d'ajouter votre nouvel enfant au nombre de personnes à charge

Vous pouvez aussi joindre votre centre des Finances publiques par téléphone ou vous rendre au guichet.

Retrouvez la DGFiP sur



Juillet 2019



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

MON MARIAGE MON PACS

Je me marie ou je me pacse.

J'adapte mon prélèvement à la source.

J'ai 60 jours pour le signaler, mais avant c'est mieux.

Plus tôt je le signale, plus vite j'obtiens un taux adapté à ma nouvelle situation.

impots.gouv.fr

Pour cela, j'ai besoin de :

- date du mariage / Pacs
- nom, prénoms, date de naissance, N° fiscal de mon conjoint ou partenaire de Pacs.
- nos revenus des 2 dernières années

Comment je fais ?

1. Rendez-vous sur : impots.gouv.fr « Votre espace particulier »
2. Gérer mon prélèvement à la source
3. Déclarer un changement
4. Choisissez « mariage » ou « Pacs », indiquez la date du mariage / Pacs, les éléments de votre conjoint, et vérifiez les éléments de revenus qui vous sont présentés

Vous pouvez aussi joindre votre centre des Finances publiques par téléphone ou vous rendre au guichet.

Retrouvez la DGFiP sur



Juillet 2019

Le projet

La communauté de communes est membre du Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique qui est en charge de déploiement du Très Haut Débit sur les Départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Une délégation de Service Public a été attribuée à l'opérateur Val de Loire Fibre qui se chargera de la construction, de l'exploitation et la commercialisation du réseau. Le programme de déploiement décliné dans la convention prévoit que 100% du territoire, même l'habitat isolé, soit raccordable à la fibre d'ici fin 2022.

Val de Loire Fibre a rencontré dans la phase de lancement des difficultés qui engendrent un glissement de 12 voire 18 mois maximum pour les plaques les plus complexes à mettre en service. Cependant, le projet rentre progressivement dans une phase d'industrialisation et les capacités de production augmentent. Une première phase de commercialisation a d'ailleurs eu lieu en fin d'année 2019 avec des réunions publiques sur les premiers territoires concernés.

Le déploiement dans la commune

Les études puis les travaux démarreront au deuxième trimestre 2020 pour une ouverture commerciale en fin d'année 2021 sur le territoire communal. L'ouverture commerciale est susceptible d'être partielle suivant les zones, notamment pour les habitations isolées. Une fois les travaux terminés, une réunion d'information sera programmée afin de présenter aux habitants les offres des différents opérateurs présents. Le raccordement final jusqu'à l'intérieur de l'habitation n'est réalisé qu'après la souscription à un abonnement.

Val de Loire Fibre commercialisera donc à partir de fin 2021 le réseau construit aux Fournisseurs d'Accès à Internet pour qu'ils puissent proposer leurs offres de service aux particuliers et aux entreprises.

Val de Loire Fibre a mis en place un serveur d'éligibilité qui permet, après avoir saisi son adresse, de prendre connaissance de la date d'arrivée de la fibre. Si l'adresse n'est pas connue, un formulaire permet de se signaler afin qu'elle soit intégrée.

Combien coûtera le raccordement à la fibre ?

Il n'y a pas de frais de raccordement facturés lors de la souscription à un abonnement. Le propriétaire a simplement à sa charge l'infrastructure nécessaire au passage de la fibre sur le domaine privatif soit le fourreau, soit des poteaux. Attention, si un fourreau est cassé ou bouché en domaine privatif, c'est bien le propriétaire qui doit le réparer. Tous les travaux sur le domaine public sont prévus dans la DSP et donc le câblage sur la partie privative. Certains Fournisseurs d'Accès Internet peuvent facturer des frais d'accès au service.

Nota Inclusion numérique

Afin de répondre aux besoins urgents ou particuliers des habitants et des entreprises, il a été mis en place une solution technique complémentaire dite d'inclusion numérique pour permettre à toutes les personnes ne disposant pas d'une connexion filaire à 8 Mbit/s de pouvoir disposer d'un bon haut débit. Ce dispositif de subvention de 450€ maximum permet de s'équiper d'une solution satellite ou 4G fixe.

Plus d'information sur : www.valdeloirenumerique.fr

28 NOVEMBRE /// COURBOUZON

CC BEAUCE VAL DE LOIRE - Négociation SRO

M. Sauvage, Maire, accueillait l'entreprise H-TEL (en charge des travaux sur la commune) pour définir l'emplacement d'une armoire de rue sur le territoire de la commune et destinée à alimenter un peu plus de 302 prises au total. Elle sera raccordée aux NRO implanté à Mer.



Nous vous rappelons pour raccorder la fibre jusqu'à l'habitation, il est primordial que l'abonné dispose d'une adresse intégrant un nom de voie et un numéro.

La municipalité s'est engagée dans la réalisation d'un plan d'adressage afin de définir des adresses normées pour toutes les habitations de la commune. Les modifications de noms et de numéros de rue seront effectives à la fin de l'année 2020.

Les habitants concernés par ces changements seront bien entendus informés personnellement et recevront une attestation de numérotation.

LA COMMUNE SE DOTE D'UN SITE INTERNET

A l'occasion de la refonte intégrale du site internet de la Communauté de communes Beauce Val de Loire, celle-ci a proposé aux communes qui le souhaitent la refonte ou la création d'un site communal. La commune de Courbouzon s'est engagée dans cette démarche.

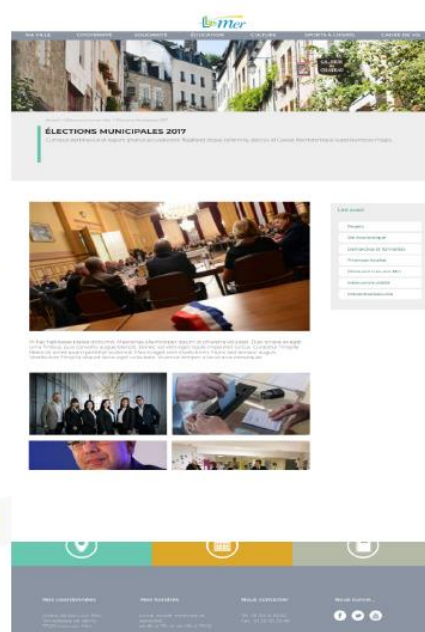
Courant 2020, la commune proposera aux administrés de Courbouzon :

- Un site internet

- Un véritable guichet unique pour l'utilisateur avec la mise en oeuvre et la mutualisation d'un outil de GRC (Gestion Relation Citoyen) : un portail de téléservices mutualisé. Ce service vous permettra d'effectuer vos demandes en ligne auprès de diverses collectivités communes, communauté de communes et d'utiliser ou de créer un compte citoyen unique multi-collectivité.

Citoyen

- Enregistrement des demandes en mode multicanal (formulaire en ligne, guichet, téléphone...)
- France Connect
- Compte citoyen multi-collectivité (Communes/intercommunalité)
- Historiques des demandes
- Coffre-fort électronique (pièces justificatives)
- Modification de son profil



NOS JOIES

↳ NAISSANCES

Ilyana BOUCHER	le 13 janvier
Albane BIGORRE	le 19 avril
Emma GUIMONT	le 24 juin
Alice PORCHER	le 1 ^{er} octobre

↳ MARIAGES

Jérôme DESTOUCHES et Paskell PANARD	le 21 décembre
Mohamed RHAJEM et Anne-Lise DA CRUZ SANTOS	le 21 décembre

NOS PEINES

↳ DECES

André GUIMONT	le 16 mars
Paulette FORTIN épouse REGNIER	le 24 avril
Solange PIRAUX épouse BELLIER	le 17 juin
Geoffroy HUGUET (hors commune décédé à Courbouzon)	le 24 juillet
François BERGE	le 5 septembre
Marie-Claude GAUTHIER épouse FAYARD	le 22 avril

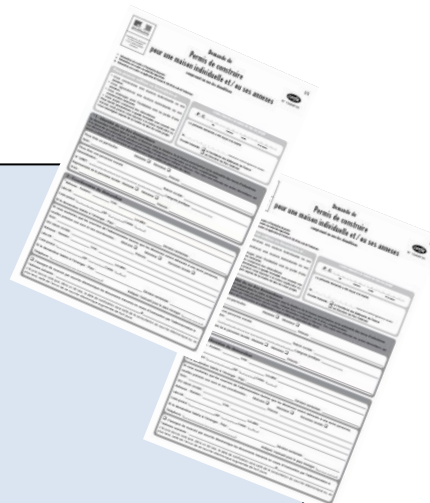
URBANISME EN 2019

Permis de construire :

- Mme SILLY: Construction d'une annexe non close jouxtant une habitation.

Déclaration préalable de travaux :

- Mr MENAGER Bruno : pose d'un châssis de toit
- Mr BERGEOT Pascal : réfection de toiture



INFORMATIONS DIVERSES



□ SIEOM : RENOUVELLEMENT DES BACS

Comme indiqué dans la lettre du SIEOM n°14 et à l'instar de ce qui a été réalisé sur les communes d'AVARAY et de LESTIOU, de nouveaux bacs munis d'un dispositif de préhension de type « pointe diamant », tendant notamment à améliorer les conditions de travail des agents seront distribués sur notre commune dans le courant de la deuxième quinzaine du mois de janvier 2020.

Ces bacs seront également équipés de puces permettant entre autres, une remontée d'informations sur différentes données de collecte comme le taux de présentation.

Un courrier d'information sur les modalités de distribution et de retrait des anciens bacs vous sera envoyé en temps utile.

Poubelles : un rappel de comportement citoyen

Le trottoir n'étant pas un lieu de stockage permanent de poubelles, celles-ci doivent être rentrées dès que possible après le passage du camion. Cela préfigure du « Bien vivre ensemble » et je « respecte les autres ».

En cas de problème avec le ramassage de vos poubelles, merci de contacter directement le SIEOM au 02.54.81.41.38. Votre problème sera résolu plus rapidement.



□ Elagage

Les plantations d'arbres et haies sont certes à encourager, mais imposent au propriétaire leur entretien. Profitez de la période hivernale favorable à l'élagage des branches surplombant la voie publique qui gênent la circulation.

□ Animaux errants

La commune n'ayant pas de chenil, à l'avenir, un chien trouvé ne sera pas gardé plus de 24 heures, il sera systématiquement dirigé vers la SPA de Sassay, il en coûtera ensuite au propriétaire pour le récupérer. Il est important que les chiens soient équipés d'un collier mentionnant les coordonnées de leur propriétaire.

□ Calendrier des événements 2020

Samedi 11 janvier : Vœux du Maire

Mercredi 15 janvier : Galette du comité de parrainage

Mercredi 8 mai : Cérémonie de la victoire 1945

Samedi 27 juin : Randonnée pédestre nocturne

Dimanche 30 août : Brocante vide-greniers avec structures gonflables

Samedi 26 septembre : spectacle théâtral « Mariage(s) au(x) village(s) »

Lundi 11 novembre : Cérémonie armistice 14-18

INFORMATIONS PRATIQUES

☐ SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Jours et heures d'ouverture : mardi et vendredi de 17 à 18h30 / jeudi de 9 à 12h00.

Permanence du maire et des adjoints

Le maire : vendredi de 17h30 à 18h30 et sur rendez-vous pour les autres jours

Les adjoints : mardi de 17h30 à 18h30 et sur rendez-vous

Tél : 02.54.81.01.90

Fax : 02.54.84.08.49

E.mail : mairie.courbouzon@wanadoo.fr

☐ POMPIERS

18 ou le 112 (portable)

SAMU et GARDES MEDICALES

15

GENDARMERIE

17

☐ COLLECTE DES ORDURES

↳ Ordures ménagères: le mardi (sortir les poubelles la veille au soir).

↳ Emballages ménagers : le vendredi des semaines impaires (sortir les poubelles la veille au soir) Pour tous renseignements ou réclamations : téléphoner directement au SIEOM au 02.54.81.41.38.

☐ COLLECTE DES ORDURES LES JOURS FERIES

La collecte des déchets est assurée les jours fériés, hors 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. Pour les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre tombant un lundi ou un mardi, un rattrapage sera organisé le samedi précédent. Pour les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre tombant un mercredi, jeudi ou vendredi, un rattrapage sera organisé le samedi suivant.

☐ CONTENEURS A VERRES, PAPIERS

A côté de la mairie en face du parking.

☐ DECHETTERIE DE MER

Du 1er mars au 31 octobre :

lundi - mercredi - vendredi : 14 H à 17 H 30

samedi : 8 H 30 à 12 H - 14 H à 17 H 30

Du 1er novembre au 28 février :

lundi - mercredi : 14 H à 17 H

samedi : 9 H à 12 H - 14 H à 17 H

☐ SYNDICAT VAL D'EAU

Pour tous renseignements ou problèmes : appeler la mairie de Mer au 02.54.81.40.84

Astreinte : 06.88.84.05.30

☐ TAXI DE COURBOUZON : Tél. 02.54.81.26.30

INFORMATIONS PERMANENCES SUR LE SECTEUR DE MER

❑ MAIRIE DE MER

9, rue Nationale - 41500 MER

Tél. 02.54.81.40.80

Courriel : contact@ville-de-mer.com

❑ LES PORTES DE L'EMPLOI

1, rue Fortineau - 41500 MER

Accueil permanence : lundi de 14 H à 17 H et mercredi de 9 H à 12 H

Tél. 02.54.81.37.69

❑ ASSISTANTE SOCIALE

Mme Florence CHADOURNE

Maison Départementales de la Cohésion Sociale

Nord Loire - Pays de Chambord

10, rue d'Auvergne - 41000 BLOIS

Tél. 02.54.55.82.82

Fax 02.54.55.82.99

❑ MAISON DE LA SANTE : « La Renaissance santé »

14, route d'Orléans - 41500 MER

Tél : 02 54 81 41 41



❑ SERVICE DE SOINS A DOMICILE

32, rue Haute d'Aulnay

41500 MER

Tél. 02.54.81.11.42 Fax 02.54.81.70.58

E-mail : assad.mer@wanadoo.fr

du lundi au vendredi

❑ ADMR Maison des services

32, rue Haute d'Aulnay

41500 MER

Tél : 02.54.81.42.00

E.mail : ms-mer@fede41.admr.org

❑ CENTRE DES IMPOTS BLOIS NORD

10, rue Louis Bodin

41000 BLOIS

Tél. 02.54.55.70.80

Ouverture au public : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15

❑ CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE MER

48, avenue du Maréchal Maunoury

41500 MER

Du lundi au vendredi de 9H00 à 12 H 15

Tél : 02.54.81.03.69

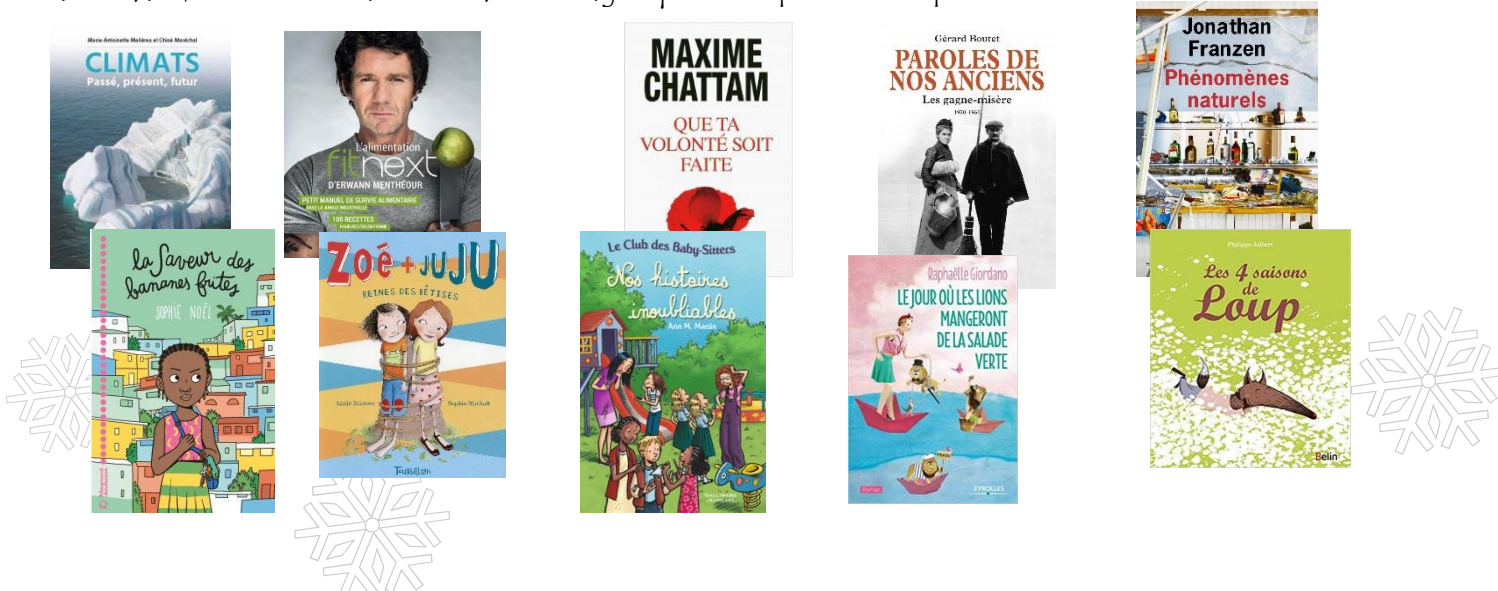
t041011@dgfip.finances.gouv.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Ouverture : Mardi de 16h30 à 18h30

Malgré une offre d'ouvrages variée, la fréquentation de notre point lecture est en chute libre. Après réflexion, nous avons décidé d'aménager la salle des associations pour rendre notre petite bibliothèque plus accueillante et conviviale. Nous avons prévu un rendez-vous avec la Direction de la Lecture Publique qui va nous accompagner dans ces aménagements qui seront effectués au cours du 1^{er} trimestre 2020. Nous espérons que ces changements encourageront petits et grands à nous rendre visite plus régulièrement.

En attendant, voici un échantillon des ouvrages que vous pouvez emprunter:



☐ Tout au long de l'année

Les bénévoles du point lecture de Courbouzon vous proposent de venir les retrouver :

Où ?

A la salle des associations
de Courbouzon

Quand ?

Le mardi de 16h30 à 18h30

Pour qui ?

Les grands et les petits

Pour quoi faire ?

- Emprunter des livres parmi un choix d'environ 800 livres (romans, romans policiers, livres d'histoire ou d'art, biographies, documentaires, BD, ouvrages pour la jeunesse) dont 420 sont renouvelés tous les trois mois auprès de la bibliothèque de Mer
- Commander des ouvrages précis
- Se faire livrer des livres à domicile (il suffit de téléphoner à la mairie au 02.54.81.01.90)
- Utiliser le point internet pour effectuer des recherches, des démarches ou taper des courriers
- Discuter et échanger avec nos trois charmantes bibliothécaires ».

Un grand MERCI à Lydie, Marie-Claire et Evelyne qui sont fidèles au poste malgré des visites qui sont devenues très rares.

Toute l'équipe du point lecture

vous souhaite une

bonne année 2020 !!!

« Il n'y a vraiment que deux choses qui puissent faire changer un être humain : un grand amour ou la lecture d'un grand livre. »

Paul Desalmand,
« Le Pilon »

Un spectacle au village

Vous avez peut-être assisté aux spectacles « Basile et Babette à la ferme », visites clownesques de fermes locales de la mi-août à la fin septembre 2019.

La compagnie « Jean et Faustin » (compagnie locale basée à Suèvres) s'est associée à la compagnie « La Valise Ondulatoire » (compagnie locale basée à Avaray) pour proposer une nouvelle aventure théâtrale interactive.

Vous serez de mariage le 26 septembre 2020 !!

Retenez d'ores et déjà cette date



MARIAGE(S) AU (X)VILLAGE(S)



APPEL À FAIRE PART-(ICIPER)

La compagnie de la Valise Ondulatoire et la compagnie Jean et Faustin organisent un grand évènement théâtral à Courbouzon
le 26 septembre 2020 !

Si l'envie de participer à l'aventure, en tant que figurants, bénévoles, décorateurs et bien plus encore vous séduit, n'hésitez pas à vous faire connaître !

Plus d'informations **le 11 janvier** lors des voeux du maire

contact :
contact@lavaliseondulatoire.com
jeanetfaustin@gmail.com
Céline : 0687860600



LA VIE ASSOCIATIVE EN 2019



(TELETHON 2019 (Samedi 07 décembre))

Marrons grillés, vin chaud, chocolat chaud et crêpes ont fait le bonheur des Courbouzonnais ce samedi 7 décembre 2019. Une trentaine de personnes est venue régaler ses papilles. Comme chaque année, ce temps d'échanges et de rencontres a permis de faire un don de 240 € pour le Téléthon.

Un grand merci aux participants et aux bénévoles des associations de Courbouzon qui se mobilisent pour cette belle action de solidarité.

Rendez-vous l'année prochaine !





Le comité des fêtes a dernièrement organisé son assemblée générale pour faire le bilan de l'année écoulée. La situation financière reste très bonne malgré une année 2019 légèrement déficitaire.

Bilan négatif qui s'explique par un nombre de participants légèrement en baisse lors de la randonnée pédestre qui a eu lieu fin juin. Rappelons que la température avait presque atteint les 42°C ce jour-là. Félicitations donc à tous les inscrits.

Le comité des fêtes a également pris en charge une partie de la sortie au parc d'attraction de Papéa. Sortie organisée le 21 septembre (voir article qui suit).

Autre manifestation sur ce second semestre : Brocante le 1^{er} septembre avec un nombre constant d'exposants.

Le bureau sera très prochainement renouvelé car 4 membres sur les 6 désirent se retirer tout en restant actifs au sein du comité.

Daniel Rillié (président)
Gilles Gandon (trésorier)
Jean Michel Vioux (secrétaire)
Jacky Thomas (secrétaire suppléant)

Béatrice Chaillou (vice-présidente) et Pascal Gonnet (trésorier suppléant) restant candidats. Philippe Zeau ayant fait savoir qu'il se portait volontaire pour intégrer le bureau également.

Le vote du nouveau bureau se fera le 13 janvier par l'ensemble des membres du comité des fêtes. Si vous voulez donc en faire partie, faites-vous connaître avant cette date. Vous êtes les bienvenus. Les manifestations se réalisent toujours dans la bonne ambiance. Plus nous serons plus de nouvelles idées seront proposées pour animer le village.

Manifestations prévues en 2020:

Randonnée pédestre : samedi 27 juin.



Brocante : dimanche 30 août





Sortie à Papéa



Le Comité des Fêtes de Courbouzon a organisé une sortie à Papéa Parc samedi 21 septembre dernier. Cette sortie a permis à 44 personnes de se retrouver dans ce beau parc d'attractions. La journée fut ensoleillée et les participants ont pu bénéficier de nombreuses activités sans délai d'attente. La journée s'est terminée par un goûter offert par le Comité des fêtes. Béatrice et Pascale, les accompagnatrices ont pu constater que petits et grands ont passé un bon moment ensemble. Merci à tous pour la réussite de cette journée.

A l'année prochaine pour une nouvelle aventure !!!



*Le Comité des fêtes vous
souhaite une très belle
année 2020 !!!*

COMITÉ DE PARRAINAGE ET D'ANIMATION RURALE DE COURBOUZON

Un repas communal, organisé le dimanche 1^{er} décembre a réuni 54 personnes et a été une réussite tant au niveau du repas que de la convivialité. Merci encore de votre présence.



Nous vous invitons à participer à toutes les animations proposées par le Comité de Parrainage. Toutes les générations sont invitées. Pour les personnes ne pouvant se déplacer mais désirant participer ou s'informer, nous vous prions de contacter les responsables aux numéros suivants :

Tél. 06.80.01.53.46 Tél. 06.67.18.22.80 Tél. 07.81.70.16.89 Tél. 06.31.47.21.93

Un grand merci à tous les bénévoles.

Calendrier des activités pour le premier semestre 2020

- ◆ Cartes et jeux sont toujours d'actualité le 3^{ème} mercredi de chaque mois.
- ◆ Le 3^{ème} mercredi de janvier (15/01), la traditionnelle galette des rois sera servie à l'issue de la séance des cartes et jeux.

A l'approche de la nouvelle année, nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.
Bonne année à toutes et à tous. A bientôt.
Le comité.

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Les membres du CCAS ont procédé à la distribution des colis de Noël.
Cette année, ce sont 26 colis qui ont été offerts aux personnes de 75 ans et plus.



LE CONSEIL MUNICIPAL EN 2019

SEANCE DU 10 JANVIER 2019

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE LOIRE 2019-2024

Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire a décidé d'engager une procédure d'élaboration d'un premier Programme Local de l'Habitat (PLH). Le projet de PLH a été arrêté en Conseil Communautaire le 31 octobre 2018.

Le PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Comme l'indique l'article L.302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, il « définit, pour une durée de 6 ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiées de l'offre de logements ».

Au terme d'une étude de la situation de l'habitat et des besoins en logement des habitants, ainsi qu'à l'issue d'un processus de concertation et de participation associant de nombreux acteurs de l'habitat (collectivités territoriales, services de l'Etat, bailleurs sociaux, partenaires institutionnels et acteurs de l'habitat du territoire), la démarche trouve son aboutissement dans la définition de priorités d'intervention claires et détaillées dans un programme d'actions.

Le PLH comprend trois parties :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat dans le territoire auquel il s'applique ;
- Un document d'orientations comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique, et pour chaque secteur et commune.

Les objectifs de mise sur le marché des résidences principales sont les suivants :

- 540 logements sur 6 ans (soit 90 par an) dont 422 dans le neuf (78 %) et 118 dans l'existant (22 %).

Communes/Secteurs	Total de l'offre nouvelle		... dont dans le neuf		... dont dans l'existant
	Nombre	% dans la CCBVL	Nombre	% dans l'offre nouvelle	Nombre
Avaray	8	1,5%	4	50%	4
Concriers	6	1,1%	4	67%	2
Courbouzon	21	3,9%	19	90%	2
Cour-sur-Loire	4	0,7%	2	50%	2
Josnes	23	4,3%	18	78%	5
La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine	12	2,2%	10	83%	2
Lestiou	8	1,5%	6	75%	2
Mer	200	37,0%	180	90%	20
Muides-sur-Loire	20	3,7%	15	75%	5
Mulsans	14	2,6%	12	86%	2
Séris	9	1,7%	6	67%	3
Suèvres	40	7,4%	34	85%	6
Talcy	8	1,5%	4	50%	4
Villexanton	3	0,6%	2	67%	1
Secteur Sud	376	69,6%	316	84%	60

Boisseau	2	0,4%	2	100%	0
Conan	2	0,4%	0	0%	2
Épiais	3	0,6%	2	67%	1
Maves	19	3,5%	12	63%	7
Oucques la Nouvelle	40	7,4%	25	63%	15
Rhodon	17	3,1%	16	94%	1
Vievy-le-Rayé	20	3,7%	15	75%	5
Villeneuve-Frouville	1	0,2%	0	0%	1
Secteur Ouest	104	19,3%	72	69%	32
Autainville	7	1,3%	3	43%	4
Briou	4	0,7%	2	50%	2
La Madeleine-Villefrouin	1	0,2%	0	0%	1
Le Plessis-l'Échelle	2	0,4%	1	50%	1
Lorges	14	2,6%	11	79%	3
Marchenoir	16	3,0%	9	56%	7
Roches	1	0,2%	0	0%	1
Saint-Léonard-en-Beauce	15	2,8%	8	53%	7
Secteur Est	60	11,1%	34	57%	26
CCBVL	540	100,0%	422	78%	118
Pôles-relais	271	50,2%	222	82%	49

Le projet de PLH a été arrêté par le Conseil communautaire le 31 octobre 2018. Conformément à la procédure de validation, le projet arrêté du PLH est soumis aux communes membres qui ont à se prononcer sous 2 mois à compter de la notification de la délibération. Faute de réponse dans un délai de deux mois à compter de la transmission du projet arrêté, leur avis est réputé favorable.

Au vu des avis exprimés, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Beauce Val de Loire devra délibérer à nouveau sur le projet et le transmettre au Préfet. Celui-ci le transmettra ensuite au représentant de l'Etat dans la Région afin qu'il en saisisse pour avis le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) qui disposera d'un délai de deux mois pour se prononcer. Son avis sera transmis au Préfet du département.

Le projet de PLH, éventuellement modifié, sera adopté par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire, puis transmis pour information aux personnes morales associées à son élaboration.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 5 voix Pour, 4 Abstentions et 1 Voix contre,

Emet un avis favorable sur le projet de PLH élaboré par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire et confirme que les objectifs et la territorialisation des actions correspondent aux objectifs de développement et aux moyens de la commune.

CNPE DE SAINT-LAURENT-DES-EAUX – PROJET DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

Le plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-Des-Eaux prévoyant la réaction des pouvoirs publics de concert avec l'exploitant en cas d'accident ayant des conséquences au-delà de l'enceinte du site est en cours de révision conformément à la nouvelle doctrine nationale.

Conformément aux dispositions de l'article R741-25 du Code de la sécurité Intérieure, le projet de PPI est adressé aux maires des communes concernées et à l'exploitant, qui disposent d'un délai de deux mois pour faire parvenir leur avis.

Après étude du PPI, la commune a souhaité que le périmètre des 5 kms pour l'évacuation des populations soit élargi afin de prendre en compte toutes les habitations situées dans le Val, secteur qui, dans les limites de la commune, s'étend jusqu'à la route départementale RD 112.

La dernière version du projet de PPI, prenant en compte cette demande, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve le projet du plan particulier d'intervention du CNPE de Saint Laurent-Des-Eaux.

PEUPLERAIE COMMUNALE

Dans sa séance du 17 septembre 2018, le conseil municipal a donné son accord de principe pour procéder à l'abattage de la totalité des peupliers de la peupleraie communale.

Après consultation de deux établissements, la commune décide de confier l'exploitation de cette peupleraie à la coopérative UNISYLVA. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une demande de mise en marché d'une coupe de bois en vue de la vente par la coopérative. En préalable de la vente de bois, la coopérative procédera au martelage, au cubage et à l'estimation de la coupe de bois concernée par l'opération. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la demande de martelage d'une coupe de bois.

AMENAGEMENT D'UN ESPACE CINERAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Le projet de création d'un espace cinéraire dans le cimetière de Courbouzon est susceptible d'être subventionné par l'Etat au titre de la DETR. Il y a lieu de présenter un dossier de demande de subvention en ce sens.

GROUPAMA – CIGAC

Groupama s'est doté d'une structure de gestion des contrats d'Assurances du Personnel appelée CIGAC. Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler et à signer le contrat d'assurance du personnel communal avec GROUPAMA pour une durée de trois ans du 01/01/2019 au 31/12/2022 avec possibilité de résiliation annuelle.

REVISION FRAIS CHAUFFAGE LOCATAIRE MAIRIE

Le prix du chauffage du logement communal en location est maintenu à 120 € / mois pour l'année 2019.

TERRAIN DE PETANQUE

Un groupe de joueurs de pétanque souhaiterait avoir un terrain de pétanque dans un endroit ombragé pour pouvoir jouer l'été. Il propose de réaliser ce terrain à l'ancien lagunage. La commune va les rencontrer afin de définir l'endroit le plus adapté. Les joueurs à l'origine de ce projet sont prêts à participer à l'élaboration de ce terrain.

☐ SEANCE DU 18 FEVRIER 2019

CONTRAT SEGILOG

Le contrat avec notre prestataire informatique est renouvelé pour 3 ans.

ELAGAGE EN BORD DE VOIRIE

Suite aux travaux d'élagage réalisés par la commune sur la VC 52 dite « Des Reberts », le conseil municipal accepte un chèque de 70 € correspondant à la participation des propriétaires aux frais engendrés par ces travaux.

VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le conseil municipal prend connaissance du compte de gestion adressé par Monsieur le Trésorier de Mer. Ce document retrace l'exécution budgétaire de l'exercice de 2018 et est en conformité avec le compte administratif dressé par le Maire. Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Le compte administratif est un acte d'exécution budgétaire qu'il n'est pas possible de modifier. Il justifie l'ensemble des opérations comptables de l'année écoulée et fait apparaître le résultat de clôture de l'exercice.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses.....	206 656.83 €
Recettes	654 165.72 €
Excédent	447 508.89 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses.....	117 654.94 €
Recettes	81 216.62 €
Déficit.....	36 438.32 €

Approuvé à l'unanimité par 8 voix.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Le résultat de l'exercice 2018 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement.....	447 508.89 €
- Déficit investissement.....	- 36 438.32 €
- Solde Restes à réaliser.....	- 6 098.92 €
- Reprise au budget 2019 de la part due à la commune suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire	1 509.70 €

Le report au budget 2019 du résultat excédentaire de fonctionnement s'effectuera comme suit :

- au compte 1068 pour couvrir le besoin de la S.I.....	42 537.24 €
- au compte 002 excédent reporté de la S.F.....	406 481.35 €

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'EGLISE

L'entreprise Vernejols a proposé de réaliser la plateforme de retournement devant la porte en petit pavé au lieu du béton désactivé comme initialement prévu.

Le conseil municipal donne son accord.

STRUCTURES GONFLABLES

Comme les années précédentes, la commune mettra des structures gonflables à disposition des enfants le jour de la brocante organisée par le Comité des Fêtes.

CAMION EPICERIE

Un projet de camion épicerie itinérant est à l'étude par un particulier. Avant de mettre son projet à exécution, le porteur de projet souhaite réaliser une étude de marché. Le conseil municipal est d'accord pour effectuer la distribution d'un questionnaire afin de définir les besoins et les attentes des habitants de la commune.

☐ SEANCE DU 25 MARS 2019

ENEDIS

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité. Le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum. Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

SUBVENTIONS 2019

Reconduction de l'ensemble des subventions d'un montant total d'environ 2300 €.

CHANGEMENT DE FENETRES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que plusieurs fenêtres sont en mauvais état et toujours en simple vitrage. Afin de d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments communaux, le conseil municipal décide de rénover sept fenêtres:

- La fenêtre de la salle des mariages
- Deux fenêtres dans la salle des fêtes
- Une fenêtre dans le hall de la salle des fêtes
- Deux fenêtres dans la salle des associations.

Le conseil décide de programmer ces travaux en 2019 et de lancer une consultation auprès des entreprises locales pour obtenir des devis.

AMENAGEMENT DE TOILETTES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, lors de l'opération "Coeur de village" pour l'aménagement du parking et de l'aire de jeux en 2013, la municipalité avait prévu les réseaux d'eau et d'assainissement pour l'installation future de sanitaires. Les toilettes publiques existantes dans le parc de la mairie sont anciennes et il informe les membres conseil que l'urinoir a été vandalisé et cassé. Au lieu de réparer les anciens équipements, le conseil décide de réaliser l'installation d'un espace toilettes sur l'aire de jeux en 2019 et de lancer une consultation auprès des entreprises pour obtenir des devis.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition 2018 pour l'année 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation..... 9.38 %
- Taxe foncière (bâti)12.08 %
- Taxe foncière (non bâti)41.93 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DE LA COMMUNE

Il s'équilibre en recettes et dépenses :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	631 446.10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT.....	109 879.24 €

Voté à l'unanimité par 10 voix.

RADAR PEDAGOGIQUE

La communauté de communes souhaite recenser tous les besoins des communes en radars pédagogiques afin, si cela est opportun, de proposer de se charger d'une consultation regroupée en vue d'optimiser les coûts pour les communes.

Au vu du réseau routier à Courbouzon, le conseil a jugé qu'il n'était pas opportun de prévoir l'installation d'un radar pédagogique dans la commune.

☐ SEANCE DU 6 MAI 2019

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le conseil municipal accepte de demander le concours du receveur municipal pour des prestations de conseil et d'assistance et de lui verser l'indemnité de conseil au taux de 100%.

CCBVL - TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Les articles 64 et 66 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe), attribuent, à ce titre obligatoire, les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes aménage notamment les modalités de ce transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

L'article 1^{er} de la loi accorde cette faculté aux communes membres de communautés de communes souhaitant différer le caractère obligatoire du transfert intercommunal des compétences « eau » et « assainissement » du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, jusqu'au 30 juin 2019, soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe, les communes membres des communautés de communes ont la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, tel qu'initialement prévu par l'article 64 de la loi précitée.

Le conseil municipal décide de s'opposer au transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la communauté de communes Beauce val de Loire, à compter du 1^{er} janvier 2020.

SUBVENTION

Une subvention a été accordée à l'association Temps Danse pour un montant de 100 €, cinq enfants de Courbouzon étant adhérents à cette association.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention d'un adolescent de Courbouzon, membre du club de l'AMO Mer Athlétisme. Ce jeune homme a été qualifié pour participer au championnat de France de Cross-Country qui s'est déroulée à Vittel. Le coût de ce déplacement s'est élevé à 300 € par athlète.

Le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 100 € au Club de l'AMO Mer Athlétisme.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le Maire donne lecture d'une demande de subvention d'un adolescent de Courbouzon, membre du club Saint-Laurent-Nouan Triathlon. Ce jeune homme a été qualifié pour participer au championnat de France de Duathlon Junior qui s'est déroulée à Noyon. Le coût de ce déplacement s'est élevé à 310 € par athlète.

Le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 100 € au Club de Saint-Laurent-Nouan Triathlon.

ACQUISITION PARCELLE C0311

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a envoyé un courrier aux propriétaires de la parcelle C0311 leur proposant d'acquérir cette parcelle. En effet, ce terrain jouxte le terrain multisport et présente un intérêt pour la commune qui projette de réaménager un espace de jeux destiné aux tout jeunes enfants. Les propriétaires sont d'accord pour céder leur parcelle à la commune.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée C0311 d'une superficie de 680 m² au prix de 5€ le m².

RUE BAUDIÈRE – REDUCTION DE LA VITESSE DE CIRCULATION

Il a été constaté que les véhicules (voitures et cars scolaires) roulent trop vite dans la « Rue Baudière ». La municipalité réfléchit aux mesures à mettre en place pour réduire de façon la plus efficace la vitesse dans cette rue. Les solutions envisagées sont nombreuses: stops, chicanes, coussins berlinois...

Le conseil municipal décide de demander conseil au Service Prévention des Risques, Ingénierie de Crise et Education Routière de la Direction départementale des Territoires pour choisir la solution la mieux adaptée à la situation de la « Rue Baudière ».

☐ SEANCE DU 24 JUIN 2019

ORANGE

La commune percevra une redevance de 670.23 € pour l'occupation du domaine public pour l'année 2019.

CHANGEMENT DE FENETRES

Suite à la décision de programmer les travaux de rénovation de fenêtres en 2019, et après examen des offres reçues, le conseil municipal décide de confier la réalisation de ces travaux à l'entreprise MENUISERIE FLAUGNACH pour un montant de 5 300 € TTC.

PEUPLERAIE COMMUNALE

Suite à la vente pour compte en date du 4 avril 2019 du lot de peupliers par la coopérative UNISYLVA, la commune a reçu le compte rendu de la vente. Le montant net de la vente pour la commune déduction faite de la facture de martelage (1188 € TTC) et de la contribution volontaire obligatoire à France Bois Forêt (278.08 €) s'élève à 54 147.92 € TTC. Le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 9656.72 € correspondant au premier versement du montant de cette vente.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Une subvention de 1300 € est accordée au Comité des Fêtes de Courbouzon afin de participer au financement du voyage à Courbouzon dans le Jura.

RUE BAUDIERE – REDUCTION DE LA VITESSE DE CIRCULATION

Suite à la rencontre entre Monsieur le Maire et un technicien de la division routes centre du conseil départemental, le conseil municipal envisage de réaliser un comptage du passage des véhicules dans la rue Baudière avec enregistrement des vitesses avant de décider des mesures à mettre en œuvre pour réduire de façon la plus efficace la vitesse dans cette rue.

☐ SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2019

PEUPLERAIE COMMUNALE

Le conseil municipal accepte l'encaissement d'un chèque de 11122.80 € correspondant au deuxième versement du montant de cette vente.

ADRESSAGE

Dans le cadre du déploiement de la fibre, les communes sont amenées à effectuer des mises à jour relatives aux adresses des locaux situés dans leur territoire. Afin d'effectuer une mise à jour exhaustive, les communes doivent réaliser un plan d'adressage avec pour objectif la création d'adresses normées pour chaque bâti de la commune. Une adresse normée se compose d'un numéro de voie, d'un type de voie et d'un nom de voie. L'observatoire de l'économie et des territoires propose d'accompagner les communes dans la mise en place de leur adressage. Le conseil municipal décide de demander l'assistance de l'observatoire de l'économie et des territoires pour un coup de 600 €.

TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Le conseil municipal prévoit de réaliser les travaux de voirie suivants en 2020 :

- Réfection de la « Grande Rue » pour un montant d'environ 50 000 € HT.
- Aménagement d'un trottoir « rue Baudière » pour un montant d'environ 3100 € HT.

RUE BAUDIERE – REDUCTION DE LA VITESSE DE CIRCULATION

A réception des informations de la Direction Départementale des Territoires, la commune réalisera un comptage du passage des véhicules dans la rue Baudière avec enregistrement des vitesses afin de décider des mesures à mettre en œuvre pour réduire de façon la plus efficace la vitesse dans cette rue.

VIDEO SURVEILLANCE

Suite au constat de l'augmentation des actes d'incivilités comme le vandalisme sur des véhicules en stationnement et sur le mobilier urbain, la municipalité pourrait envisager la mise en place d'un système de vidéo protection sur le parking de la mairie. Monsieur le Maire présente un premier devis de la société SPO Services pour la mise en place d'un système vidéo composé de deux caméras extérieures, d'un enregistreur et d'un écran pour un montant total de 2995.32 € HT.

Le conseil municipal souhaite approfondir la réflexion sur cette question.

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2019

PEUPLERAIE COMMUNALE

La commune accepte l'encaissement d'un chèque de 11122.80 € correspondant au troisième versement du montant de cette vente.

CONTRAT AIDE 2017

La commune a recruté en 2017 un agent contractuel de droit privé dans le cadre d'un contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement dans l'emploi. Dans le cadre de ce dispositif, l'État prenait en charge 75 % du SMIC horaire brut et exonérait les charges patronales de sécurité sociale.

L'agent recruté a travaillé du 1er juillet 2017 au 18 septembre 2017. Il a ensuite été placé en congé maladie jusqu'au terme de son contrat de travail (30/06/2018). Sur la base de son temps de travail effectif, la commune aurait dû toucher 1 649.44 € de l'agence de services et de paiement. Suite à un décalage entre les déclarations mensuelles des heures de travail effectuées par l'agent et la mise jour informatique de l'ASP, l'examen de la situation de la commune fait apparaître un trop-perçu s'élevant à 1 284.40 €. Afin de régulariser cette situation, il convient de rembourser cette somme à l'Agence de services et de paiement.

SUBVENTION COOPERATIVE ECOLE D'AVARAY

Le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle de 50 € à la coopérative scolaire de l'école d'Avaray pour participer au financement d'un projet pédagogique intitulé "Quatre éléments: l'eau, l'air, la terre, le feu" qui va conduire une classe de CM2 dans le massif central au printemps 2019 dans le cadre d'un séjour en classe verte. Un enfant de Courbouzon est concerné par ce projet.

MOTION CONTRE LA FERMETURE DES TRESORERIES DE PROXIMITE

Suite à la volonté de la direction générale des finances publiques de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité, le conseil municipal décide de voter une motion pour s'opposer fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural et exiger le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

TRAVAUX DE VOIRIE 2020

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux de voirie suivants en 2020 :

- Réfection de la « Grande Rue » pour un montant estimatif de 61 185.12 € TTC.
- Aménagement d'un trottoir « rue Baudière » pour un montant estimatif de 3 732 € TTC.

Pour aider au financement de ces différents investissements, la commune décide de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

RUE BAUDIÈRE – REDUCTION DE LA VITESSE DE CIRCULATION

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été constaté que les véhicules (voitures et cars scolaires) roulent trop vite dans la « Rue Baudière ». La municipalité a réfléchi aux mesures à mettre en place pour réduire de façon la plus efficace la vitesse dans cette rue. Les solutions envisagées sont nombreuses : stops, chicanes, coussins berlinois... et la commune a décidé de demander conseil au Conseil départemental pour choisir la solution la mieux adaptée à la situation de la « Rue Baudière ».

Suite à la rencontre entre Monsieur le Maire et un technicien de la division routes centre du conseil départemental, le conseil municipal décide de réaliser un comptage du passage des véhicules dans la rue Baudière avec enregistrement des vitesses. La société CPEV est retenue pour la pose et l'exploitation d'un compteur automatique avec distinction horaire des véhicules légers, des poids lourds, des vitesses pratiquées et des sens de circulation durant 7 jours pleins et continus pour un montant s'élevant à 350 € HT - 420 € TTC.

DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis le 1er janvier 2017, le SIDELC a établi un nouveau dispositif de participation relatif à l'éclairage public à destination de l'ensemble des communes du département de Loir-et-Cher.

Le SIDELC aide les communes de Loir-et-Cher en axant plus précisément ses participations concernant l'éclairage public sur :

1. l'Audit/Diagnostic des réseaux d'éclairage public des communes (un seul par commune).

Ces audits et diagnostics portent sur l'objet lumière, sa source et son état. Ils sont le préalable à toute réflexion sur l'éclairage public puisqu'ils identifient avec précision le patrimoine « éclairage » de la commune.

2. le renouvellement d'installations d'éclairage public et la création de nouvelles installations d'éclairage public.

Cette participation ne pourra être apportée qu'à la condition expresse que la collectivité ait réalisé un audit/diagnostic de ses installations d'éclairage public.

L'objectif est double :

- Aider les collectivités à mieux gérer l'éclairage public existant, conçu à l'origine pour apporter sécurité et confort, en le modernisant afin de le rendre plus efficace, plus économe, pour réduire la facture énergétique, et plus respectueux de la biodiversité en luttant contre la pollution lumineuse, notamment en procédant au remplacement des luminaires vieillissants et de moins en moins adaptés (remplacement de luminaires de type boule, de lampes à vapeur de mercure, de lampes énergivores...).

- Aider les communes à développer leurs réseaux d'éclairage public (extension, lotissement public, aménagement...) afin de permettre un choix de matériel plus performant, plus économique et plus adapté aux besoins.

Le conseil municipal décide de réaliser une étude de diagnostic des installations d'éclairages publics de la commune, préalable nécessaire à l'obtention des participations du SIDELC et confie cette étude à la société IDELUM. Le devis pour l'audit des installations d'éclairage public de la commune de Courbouzon (70 points lumineux et 4 armoires de commande) s'élève à 955 €HT - 1146 € TTC.

❑ SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

PEUPLERAIE COMMUNALE

La commune accepte l'encaissement d'un chèque de 11122.80 € correspondant au quatrième versement du montant de cette vente.

DON

Le conseil municipal accepte un don exceptionnel d'un montant de 1500 €.

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION « CHEMIN DES REBERTS »

Monsieur le Maire rappelle que le mur en pierre appartenant à Monsieur Michel Vézard qui longe le Sentier des Reberts a été endommagé. Il y a un trou béant qui donne sur un jardin à plusieurs mètres en contrebas. Ce mur maintient la terre du sentier et son effondrement mettrait en péril la viabilité du sentier.

Parallèlement aux travaux de réfection du mur, Monsieur le Maire propose d'interdire la circulation automobile sur une portion de ce sentier communal. Cette portion ne dessert aucune habitation et la circulation de véhicules motorisés à quatre roues sur cette portion détériore la chaussée et fragilise le mur qui maintient la terre de ce sentier.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Maire peut interdire la circulation de certains types de véhicules sur un chemin rural en raison notamment des dangers liés à l'utilisation de ces engins motorisés sur ce chemin rural.

Le conseil municipal approuve la décision de réglementer la circulation sur le chemin rural n° 14 dit "Chemin des Reberts"

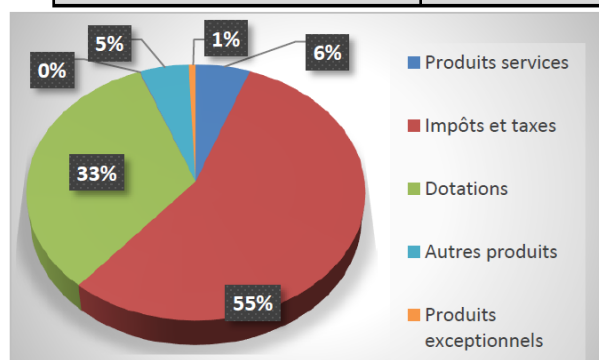
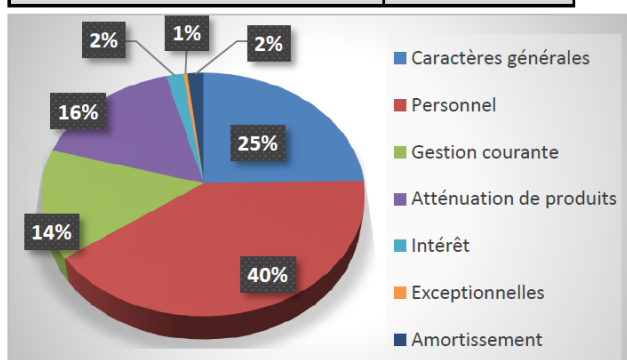
SITE CINERAIRE

La commission cimetièrè prévoit de se réunir en janvier afin d'établir le règlement du site et définir les tarifs des concessions. Le site cinéraire sera ouvert aux familles à la fin du 1^{er} trimestre 2020.

BUDGET COMMUNAL 2019

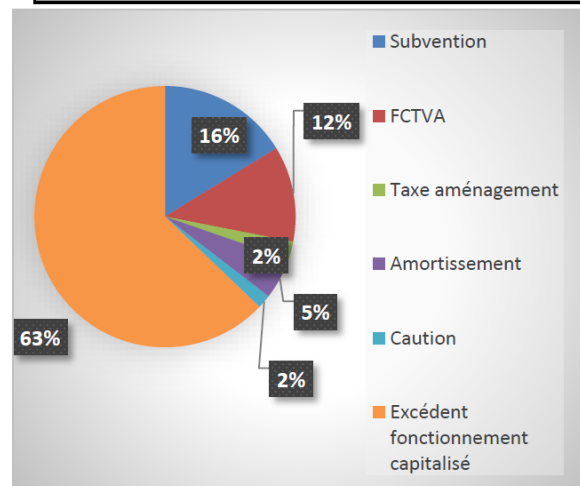
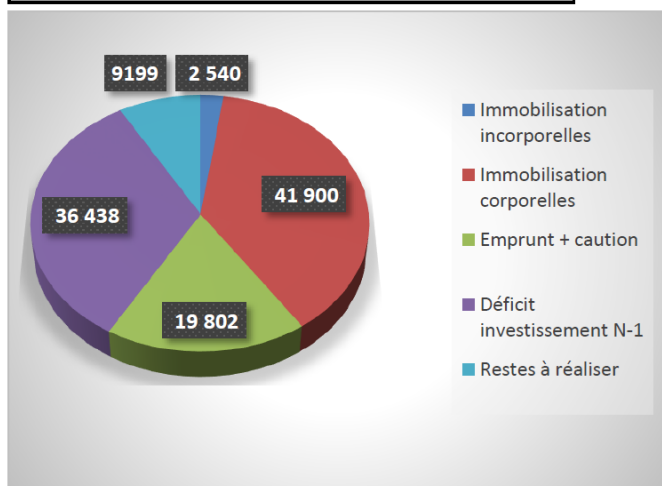
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Caractères générales	50 060	Produits services	12 710
Personnel	81 450	Impôts et taxes	124 916
Gestion courante	29 299	Dotations	74 135
Atténuation de produits	33 240	Atténuation de charges	134
Intérêt	3 770	Autres produits	11 500
Exceptionnelles	1 000	Produits exceptionnels	1 570
Amortissement	3 486	TOTAL	224 965
TOTAL	202 305		
Excédent de fonctionn. de l'année	22 660		
Virement à la section investissement :	39 114	Report résultat N-1	406 481
Excédent de l'année :	390 027		
TOTAL	631 446	TOTAL	631 446



SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisation incorporelles	2 540	Subvention	11 000
Immobilisation corporelles	41 900	FCTVA	8 000
Emprunt + caution	19 802	Taxe aménagement	1 500
Sous-total	64 242	Amortissement	3 486
Déficit investissement N-1	36 438	Caution	1 142
Restes à réaliser	9199	Sous-total	25 128
TOTAL	109 879	Excédent fonctionnement capitalisé	42 537
		Virement de la section de fonctionnement	39 114
		Restes à réaliser	3 100
		TOTAL	109 879



La CCBVL

◆ La Maison de services au public passe dans votre commune une fois par mois

De 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h.
Selon le planning de passage

La Maison de services au public itinérante Beauce Val de Loire est en fonctionnement depuis juin 2018 sur le territoire de la Communauté de communes. En un peu plus d'un an de service, la MSAP comptabilise près de 2326 rendez-vous pour 3225 démarches réalisées.



Les démarches réalisées à la MSAP :

- Création et consultation de vos espaces personnels (CPAM, MSA, CARSAT, DGFIP...).
- Accompagnement à l'utilisation des services en ligne.
- Aide à la constitution de dossiers divers.
- Si nécessaire, mise en relation avec les opérateurs partenaires.
- Accompagnement à l'utilisation du numérique (formation de 1^{er} niveau)

Possibilité d'effectuer les pré-demandes en ligne pour :

- Les Passeports
- Les cartes d'identité
- Les permis de conduire
- Les cartes grises

CONTACT

Caroline SODOYER – Julie SANTERRE

06.77.16.46.94

msap@beaucevalde Loire.fr

Nos partenaires :

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), la Mutuelle Sociale Agricole (MSA), la CARSAT pour les régimes de retraite, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), la Caisse d'Allocation Familiale (CAF), le Pôle Emploi et la Mission locale.

N'hésitez pas à demander plus d'informations auprès de votre mairie.

Pour l'année 2020, le planning prévisionnel de passage à Courbouzon est le suivant :

- | | |
|-------------------------------------|----------------------|
| - Jeudi 16 janvier | - Jeudi 16 juillet |
| - Jeudi 20 février | - Jeudi 20 août |
| - Jeudi 19 mars | - Jeudi 17 septembre |
| - Jeudi 16 avril | - Jeudi 15 octobre |
| - Mai : pas de passage (jour férié) | - Jeudi 19 novembre |
| - Jeudi 18 juin | - Jeudi 17 décembre |

◆ La compétence scolaire sur le territoire Beauce Val de Loire

Depuis le 1^{er} juillet 2018 la compétence scolaire est exercée par la Communauté de Communes Beauce Val de Loire sur l'ensemble de son territoire.

Après une première phase de diagnostic, étape indispensable pour comprendre et analyser les différents fonctionnements, nous avons imaginé collectivement une organisation nous permettant d'opérer ce changement dans la continuité du travail entrepris depuis de longues années par les communes et les SIVOS.

Cette première étape franchie, plusieurs chantiers ont ou vont être mis en œuvre afin d'améliorer la qualité de nos infrastructures, mais également de proposer des projets structurants pour les écoles de notre territoire.

↳ UNE NOUVELLE ECOLE COMMUNAUTAIRE A JOSNES

La construction de la nouvelle école de JOSNES répond à de nombreux objectifs.

Le premier est incontestablement le regroupement des deux écoles existantes sur un seul site. Cela permet d'améliorer la sécurité des abords, de mutualiser les moyens en matière de politique éducative et de compléter, sur ce secteur, l'attractivité du territoire.

Cette opération vise à adapter les équipements au fonctionnement des écoles d'aujourd'hui. Elle permettra de mutualiser au maximum les espaces et les usages permettant des économies d'échelle (écoles, centre de loisirs, restauration, garderie).

LE NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE COMPRENDRA :

- 2 salles de classe maternelles (avec locaux complémentaires : un dortoir, un bloc sanitaire, une tisanerie, un local rangement, des vestiaires).

- 2 salles de classe élémentaires (avec locaux complémentaires : un bloc sanitaire, un local rangement, des vestiaires).

Les deux écoles du groupe scolaire partageront les locaux d'un pôle administration (un bureau de direction, une salle enseignants, des vestiaires-sanitaires adultes)

Dans le prolongement des locaux scolaires se trouveront les locaux communs au centre de loisirs et à la garderie péri-scolaire (deux salles d'activités).

Une petite salle permettant de pratiquer des activités physiques et culturelles (salle de motricité polyvalente) complètera cet ensemble. Elle sera utilisée par les élèves de l'école maternelle, de l'école élémentaire mais aussi par les enfants du centre de loisirs et par ceux de la garderie péri-scolaire.

Un restaurant scolaire, avec office de réchauffage, d'une capacité d'accueil d'environ 70 maternelles et environ 70 élémentaires.



LE PHASAGE DES TRAVAUX

PHASE 1: TRAVAUX DES ACCÈS ET DE LA PLATEFORME DE CONSTRUCTION

-> Réalisé au 1er trimestre 2018

PHASE 2: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE

-> Mai 2019 - Juillet 2020

-> 1er semestre 2020 (hors plantations)

-> Automne 2020 avec les plantations

MISE EN EXPLOITATION DU GROUPE SCOLAIRE: SEPTEMBRE 2020



↳ LE CROSS DES ECOLES

Le cross des écoles organisé le mardi 15 octobre 2019 a réuni un millier d'élèves de 45 classes issues de 12 écoles* situées sur le territoire de la Communauté de Commune Beauce Val de Loire (CCBVL). L'organisation était assurée par le service scolaire et jeunesse de la CCBVL conjointement avec le service des sports de la commune de Mer.

Ce premier cross intercommunal fut placé sous le signe de la solidarité.

En effet, chaque élève a fait don d'un livre au Secours Populaire représenté par Mme Rose Aupy.

En guise de récompense, les élèves ont reçu un gobelet réutilisable ainsi qu'un goûter de la part des élus communautaires.



*Avaray, Josnes, la Chapelle Saint Martin, Lorges, Marchenoir, Maves, Mer, Muides, Oucques, Saint Leonard en Beauce, Talcy, Vievry-le-Rayé.

↳ CA VIENT DE CHEZ NOUS

L'approvisionnement des cantines en circuit courts

Une fois par mois, en fonction de la saisonnalité, un produit va être cuisiné dans les cantines de la CCBVL. Ces produits proviendront des producteurs locaux. Les adresses de ces producteurs, accompagnées de la recette du mois élaborée par l'un de nos cuisiniers et d'une astuce anti gaspillage, figureront sur un flyer remis aux enfants.

↳ PROJET VISITE DU CHATEAU DE TALCY POUR LES ECOLES

L'objectif est de permettre à tous les enfants de la Communauté de Communes de visiter cet édifice au moins une fois pendant sa scolarité primaire.

Un partenariat est en cours d'élaboration avec les administrateurs du château de TALCY, afin de pérenniser ce projet dans le temps.

Pour cette année scolaire 2019/2020, 22 classes issues des écoles de la Communauté de communes vont ainsi pouvoir visiter ce château entre le 02 et le 12 juin 2020.

MARPA Résidence La Guinguette

Association de promotion MARPA
2, rue de la Guinguette 41290 Oucques
Tél 02 54 23 29 30
Email : marpadeoucques@gmail.com



"PENSEZ A DEMAIN... REJOIGNEZ L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE DE LA MARPA"

Témoignage d'une résidente de la MARPA

J'ai 94 ans... dont huit années à la MARPA. Fille de la ville je me suis ainsi rapprochée de ma fille. Venez visiter la MARPA afin de voir combien elle est agréablement conçue. En y amenant nos meubles cela donne un gout de « chez-soi » très appréciables. La salle à manger lumineuse donne sur un lieu engazonné et arboré. A l'écart, une table ronde permet de recevoir parents et amis. Une grande télévision... possibilité de passer des films... de la musique. A la salle de détente, des jeux attendent les résidents. Dans MARPA, il y a accueil... le mot est juste... prévenant... jovial aussi bien par la responsable que le personnel. Celui-ci, polyvalent, toujours prêt à intervenir, dans la discrétion sans s'imposer ! Le summum : la cuisine ! Une réussite (préoccupations des goûts, de la santé de tous.)

Qui mène ce monde ?... la maison ?... avec un tel souci du bien-être physique et mental de chacun... C'est Natacha COTTRELL, « notre Natacha »...

Les animations sont nombreuses... musique... conférences... expositions... et même le karaoké ! Sorties cinéma et spectacles ou sont invités à venir les anciens de Oucques.

La bienveillance de toutes est là... Le souhait de chacun faire ici une belle « Fin de Vie. » Certains se sont éteints à la MARPA...

D.C 26.10.2019

EHPAD SIMON HÊME

L'Accueil de Jour « *Les Tilleuls* » est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 16h30. Notre équipe accueille à la journée ou la demi-journée les personnes atteintes de troubles de la mémoire afin de passer un moment convivial tout en continuant à stimuler les capacités par le biais d'activités thérapeutiques ludiques (Atelier mémoire, atelier manuel, atelier cuisine, gym douce, soins de bien-être...).

Pour les aidants, des ateliers gratuits sont proposés : groupes de paroles, conférences et formations.

Une équipe formée répond à toutes vos questions ! Une visite de l'accueil de jour est possible sur rendez-vous.

Pour toutes demandes ou inscriptions : 02.54.81.03.54 ou contact@ehpad-mer.fr



CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS

IFSI-IFAS

**JOURNÉE
PORTES OUVERTES
IFSI-IFAS DE BLOIS
SAMEDI 18 JANVIER 2020
9H30 - 16H30**

FORMATIONS EN SOINS INFIRMIERS, AIDES-SOIGNANTS, AMBULANCIERS DIPLOMÉS D'ÉTAT



IFSI-IFAS DU CENTRE HOSPITALIER DE BLOIS - MAIL PIERRE CHARLOT - 0254556408 - SEC.IFSI@CH-BLOIS.FR

Conduite du bilan mi-parcours du programme LEADER

Après 3 ans de programmation, l'heure est à un 1^{er} bilan pour le programme LEADER. Ce dispositif européen, porté par le Pays des Châteaux, finance des **projets innovants en milieu rural et périurbain**.

Près de 35 projets portés par des collectivités, des associations ou des entreprises ont été soutenus, avec plus de **800 000€** d'aides.

Parmi les projets financés : une carte interactive recensant les producteurs en vente directe, la mise en place d'un conservatoire de l'abeille noire de Sologne à Chambord, ou encore la création d'une ressourcerie sur Blois.

Soutien au développement des énergies renouvelables

Le Pays contribue au **développement des énergies renouvelables**, notamment à travers l'animation du *Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables Thermiques*.

Ce dispositif, avec le concours financier de l'ADEME et de la Région Centre - Val de Loire, permet de soutenir des projets d'installation de production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique) portés par les entreprises, les associations ou les collectivités.



Formalisation d'une stratégie touristique

L'année 2019 a été marquée par la formalisation d'une **stratégie touristique** co-construite avec de nombreux acteurs de ce domaine.

Elle a pour but de mettre en cohérence l'ensemble des actions touristiques menées sur le territoire et d'offrir une vision globale à l'échelle du Pays. Sur la base des constats et besoins recensés lors de séances de travail collectives, cette stratégie permet également d'identifier de nouveaux projets à mettre en œuvre à l'avenir. Depuis octobre 2019, l'Office de Tourisme Blois - Chambord - Val de Loire a emménagé dans de **nouveaux locaux** achetés par le Pays des Châteaux. Situés au pied du château de Blois, ils permettent d'accueillir les touristes dans un espace plus spacieux et d'offrir des nouveaux services adaptés aux demandes des touristes.



Mise en valeur de commerces vacants

A l'image de l'opération menée à Blois, le Pays des Châteaux souhaite **valoriser des commerces vacants** installés sur quelques communes de son territoire en y apposant sur la vitrine une **vitrophanie à l'image du patrimoine culturel du territoire**.

Cette expérimentation a plusieurs objectifs : mettre en avant les opportunités d'implantation de nouvelles activités commerciales, véhiculer une image plus positive du commerce fermé, faire la promotion de la destination Blois-Chambord...

Coopération

A l'échelle du bassin de vie de Blois, le Pays des Châteaux est un espace **d'échanges d'expériences** et de **diffusion de bonnes pratiques** entre ses 3 intercommunalités membres : la Communauté d'agglomération de Blois - **Agglopolys**, la Communauté de communes du **Grand Chambord** et la Communauté de communes **Beauce Val de Loire**.

Financement de nouveaux projets par le Contrat Régional de Solidarité Territoriale

En 2019, **une trentaine de projets du territoire** ont bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du contrat régional, comme par exemple :

- Réaménagement du parc de la passerelle à Mer,
- Rénovation thermique de plus de 220 logements locatifs sociaux,
- Mise en place d'une gestion des espaces verts plus respectueuse de l'environnement à l'échelle de la Communauté de communes du Grand Chambord,

Création du Conseil Local de l'Alimentation

Dans le cadre de ses réflexions sur la **relocalisation de l'alimentation**, le Pays a récemment lancé la création d'un Conseil Local de l'Alimentation. Il est constitué de plus de 150 personnes appartenant aux domaines de la production, transformation, consommation, distribution, restauration...

Ce Conseil aura notamment pour mission de coordonner l'ensemble des actions du **Projet Alimentaire** du Pays des Châteaux.



Plus d'informations

www.paysdeschateaux.fr

Facebook : Syndicat Mixte du Pays des Châteaux

02 54 46 09 30 // contact@paysdeschateaux.fr // 1 rue Honoré de Balzac - 41 000 BLOIS

Cérémonie du 11 Novembre

Malgré le temps pluvieux, les Courbouzonnais ont répondu présents à la cérémonie du 11 novembre et sont venus commémorer le 101^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918. Ce moment est l'occasion de rendre hommage à nos héros, soldats d'hier mais aussi d'aujourd'hui. Le Maire, Mr SAUVAGE Jean-Michel, a salué la mémoire de tous ces soldats morts pour la France et notamment ceux décédés au Mali le 2 novembre dernier.

Après un recueillement devant le monument aux Morts, les enfants de Courbouzon ont déposé quelques fleurs sur les sépultures des soldats de Courbouzon, morts au combat durant la 1^{ère} guerre Mondiale.

Mr VEZARD Michel, dans sa 91^{ème} année est un fidèle à cet évènement. Il a échangé avec Mme COSSON Pascale, adjointe au maire sur les souvenirs du village. Cette cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur à la salle de la mairie.



L'histoire des pompiers de Courbouzon

Les pompiers de Courbouzon aux alentours de 1935.

Camille FIRMIN

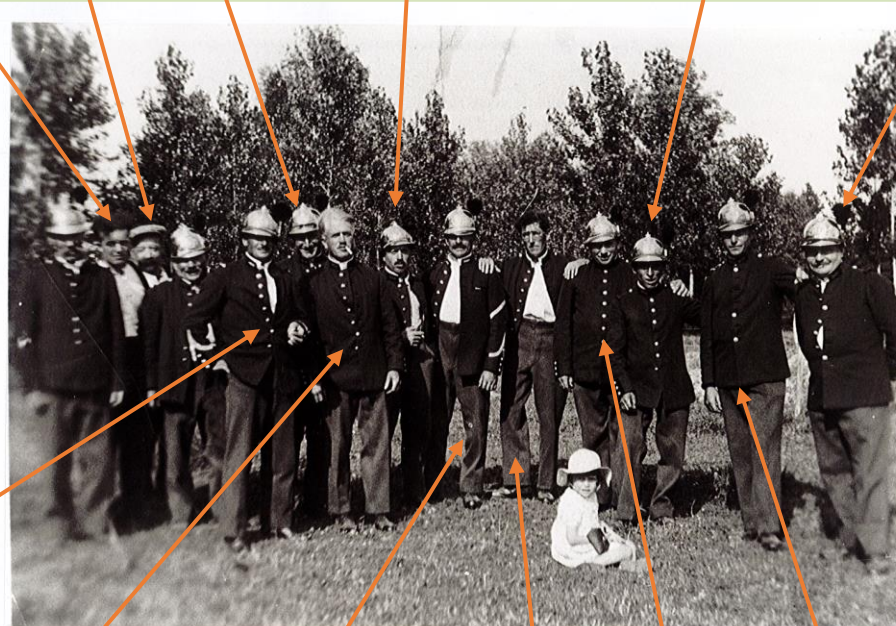
André PICARD

Maxime REGNIER

Gaston REGNIER
dit "Tonton"

Georges JEULUN

Camille REGNIER



Lucien GENTY

Raoul GUIBERT
dit "Toto"

Paul GUILLOT

M. BAGULT

Roger PICARD

Raoul JOLY



Une manoeuvre des sapeurs-
pompiers de Courbouzon aux
alentours de 1910.

Le coin des gastronomes

Bûche de Noël façon forêt noire

Ingrédients

Génoise/Biscuit roulé

100 g farine
100 g sucre en poudre
3 œufs

Mousse chocolat au mascarpone

200 g de mascarpone
150 g de chocolat noir
30 cl de crème fraîche
3 c. à soupe de sucre semoule
1 c. à soupe de sucre glace
1 bocal de cerises griottes Amarena de préférence
Sirop de griottes



Génoise/Biscuit roulé

Battre au fouet électrique les œufs entiers et le sucre jusqu'à obtention d'un mélange moussieux et blanc triplé de volume. Etalez la pâte sur une plaque silicone ou papier sulfurisé de taille environ 35 x 30 cm et faites cuire à four préchauffé 10 à 12 mn thermostat 6 ou 180°C. Démoulez immédiatement sur un torchon humide que vous roulez ensuite. Gardez le ainsi jusqu'à la mise de la garniture.

Mousse chocolat au mascarpone

Versez le mascarpone dans un saladier. Mélangez-le avec le sucre semoule au batteur. Cassez la tablette de chocolat en carrés dans un récipient adapté pour les faire fondre au bain-marie. Lorsque le chocolat est bien fondu, incorporez-le au mélange de sucre semoule et de mascarpone. Versez ensuite la crème fraîche dans un bol réfrigéré. Ajoutez-y le sucre glace et fouettez au batteur électrique jusqu'à obtenir une consistance bien ferme. Incorporez la crème obtenue à la préparation au mascarpone, à l'aide d'une spatule.

Préparation de la bûche

Déroulez la génoise. Humidifiez-la avec le jus de cerises ou du sirop de griottes dilué avec de l'eau. Etalez la mousse sur toute la surface. Ajoutez des cerises de manière régulière et roulez-la de façon à obtenir une bûche. Coupez les 2 extrémités et les poser sur le dessus. Recouvrir avec le reste de mousse. Prendre une fourchette pour faire les traits comme sur la photo. Décorez puis mettre au réfrigérateur au moins 12h.

Le coin des gastronomes

Bûche rose au chocolat blanc litchis/griottes

Ingrédients pour 10 personnes

300 g de chocolat blanc
400 g de fromage blanc battu
165 cl de lait
Galettes de riz au chocolat noir ou lait
Griottes au sirop
Litchis au sirop
4 feuilles de gélatine



Mousse au mascarpone

150 g mascarpone
Sirop de griottes ou framboise pur
Colorant rouge alimentaire (quelques gouttes)
30 cl de crème fraîche liquide (au frigo)
30 g de sucre glace

Préparation

• 1er temps

Tapissez un moule à cake (26.5 x 7 cm) de film alimentaire ou de papier sulfurisé. Faites fondre le chocolat au bain-marie d'un côté et chauffez le lait de l'autre. Découpez les feuilles de gélatine en morceaux et faites-les ramollir dans de l'eau froide. Egouttez-les et incorporez-les au lait chaud. Lorsque la gélatine est fondue, ajoutez le chocolat fondu, puis le fromage blanc. Versez un peu de préparation dans le moule, ajoutez les cerises et litchi (en morceaux de préférence) puis versez le reste de la préparation. Couvrir avec les galettes de riz découpées selon la forme du moule, face chocolat contre la crème. Couvrir avec une feuille de papier sulfurisé et placez au réfrigérateur 12 heures au moins.

• 2e temps (12h après)

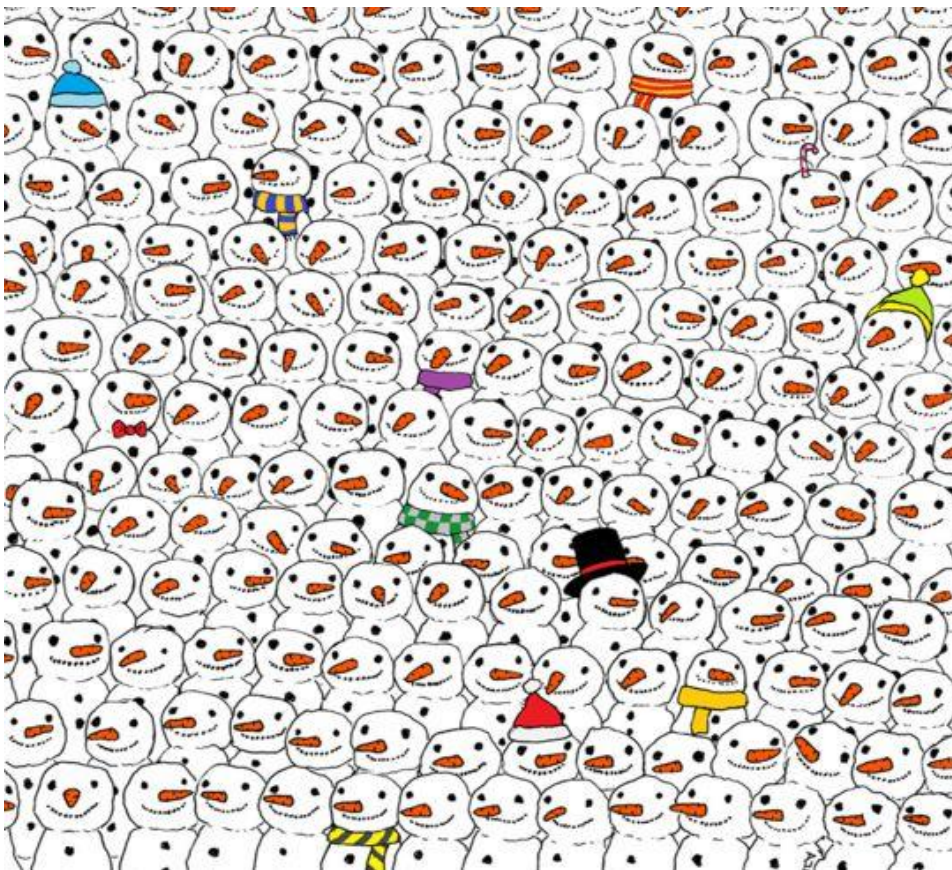
Mélanger le mascarpone au fouet électrique jusqu'à obtention d'une mousse onctueuse avec le sirop (framboise ou griotte) et quelques gouttes de colorant si besoin. Battre séparément les 30 cl de crème fraîche liquide avec le sucre glace de façon à obtenir un chantilly bien ferme. Mélanger délicatement le tout. Après avoir démoulé délicatement la préparation du moule à cake dans un plat, recouvrez celle-ci par la mousse mascarpone. Prendre une fourchette pour faire les traits comme sur la photo. Saupoudrez de chocolat râpé. Décorez avec des rochers à la noix de coco, quelques orangettes et boules de chocolat aux céréales comme sur la photo. Mettre au réfrigérateur au moins 12h.

Ce dessert est conseillé pour les personnes intolérantes au gluten.

Le Coin des Joueurs

1								6
		6		2		7		
7	8	9	4	5		1		3
			8		7			4
				3				
	9				4	2		1
3	1	2	9	7				4
	4			1	2		7	8
9		8						

	3			4				9
6			1				2	
7				9	8	6		4
		2		1		4		
	8		5		3		1	
		6		2		9		
9		7	2	5				3
	6							1
2				3			4	



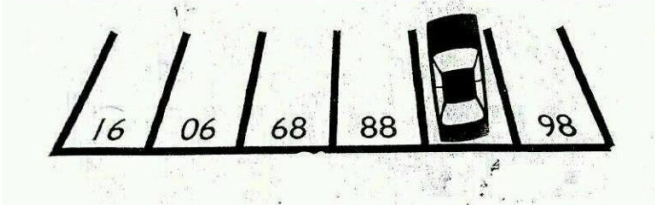
Ce dessin représentant un panda caché parmi des bonhommes de neige a rendu plus d'un internaute dingue.

Alors, saurez-vous retrouver le panda ?

Les enfants résolvent ce casse-tête en moins de 20 secondes.

Envie de tester ?

Quel est le numéro de la place de parking où est garée la voiture ?



Vous avez trouvé ?





*L'équipe municipale vous
souhaite une bonne et
heureuse année
2020 !!!*